



Garde d'enfant

Par sev_serena

Bonjour, j'ai une petite fille de 4ans edemi, séparer du papa depuis l'âge de ces 6 mois aucun jugement ne ces dérouler depuis son père m'a assigné au tribunal pour avoir la garde, il m'a été déposé dans la boîte au lettre la convocation par un huissier pour le 19 avril 2021 mais je n'ai pas en ma possession aucun papier ni dans la boite au lettre je n'étais donc pas au courant de tous ce qu'il ce passait. La semaine qui a suivi son père m'en a parler de cette convocation en m'envoyant l'acte en photo je suis donc allée récupérer ce dossier auprès du huissier.

Apparemment le père de ma fille ma dit que le verdict serait rendu le 6 mai 2021 mais il n'y a rien écrit sur l'acte.

Je suis complètement perdu car je peu perdre la garde de ma fille et tous sa me tombe d'un coup, beaucoup de charge son insinué contre moi, ayant eut des conflits avec ma famille ... j'ai vu que dans l'acte il y a une trentaine d'attestation dont quelque une de ma propre famille pouvez vous m'aidez svp?? Est ce qu'on peut faire encore quelque chose à ces quelque jours si proche ??

Aidez moi svp

Cordialement Séverine

Par ESP

Bonjour

Dès le 19 avril, vous auriez dû voir un avocat spécialisé en droit de la famille, mais il n'est peut-être pas trop tard.